



Bilan Carbone

"Faites le compte de vos émissions de dioxyde de carbone"

Vous êtes une PME de plus de 50 salariés ? Le Grenelle de l'environnement vous oblige à réaliser votre bilan carbone.

Le bilan carbone est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Il permet de quantifier en tonnes de CO₂ vos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Réglementation :

Grenelle de l'environnement

Objectifs :

- Une meilleure connaissance de vos émissions de GES
- Le bilan carbone devient un indicateur de votre démarche environnementale (énergie, déchets, transports)
- Le bilan carbone vous permet de démontrer à vos clients, consommateurs et salariés, l'importance que vous accordez à votre responsabilité sociale

Durée

6 à 10 jours

Programme :

- Notre consultant se déplacera plusieurs fois sur votre site, et supervisera la collecte des données
- Étude de simulations économiques
- Étude des pistes d'actions
- Définition des objectifs de réduction des émissions
- Présentation du rapport Bilan Carbone à la direction et restitution des résultats à l'encadrement
- Suivi des actions des émissions (gestion du projet)